

GR2 Au fil de la Seine : de Brémur-et-Vaurois à Chamesson

Chatillon - Brémur-et-Vaurois



Logo GR2 - Au fil de la Seine (© FFRP)



Partir en itinérance sur le GR®2, c'est partir à la rencontre d'un fleuve mythique et emblématique de notre histoire. Sur plus de 800 km, de Dijon dans le département de la Côte d'Or à la ville du Havre, aux portes de la Manche, cet itinéraire vous permettra de partir à la découverte de la France dans toute sa diversité paysagère et patrimoniale.

Le GR2 traverse le parc national de forêts en plusieurs étapes sur environ 70 km, pour découvrir et vivre l'intimité de la Seine comme très peu de personnes la connaissent.

Afin d'accompagner la Seine dans ses premiers murmures, vous pouvez utiliser le guide de randonnée "GR®2, Au fil de la Seine, quand le fleuve n'est encore qu'un ruisseau" au départ de Dijon et ce, jusqu'à Châtillon-sur-Seine.

Ce guide est téléchargeable gratuitement sur https://www.cotedor-randonnee.com/sites/default/files/guide_rando_gr2_enligne_v12_2021.pdf

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 3 h 30

Longueur : 13.6 km

Dénivelé positif : 638 m

Difficulté : Difficile

Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Brémur-et-Vaurois

Arrivée : Chamesson

Balisage :  GR

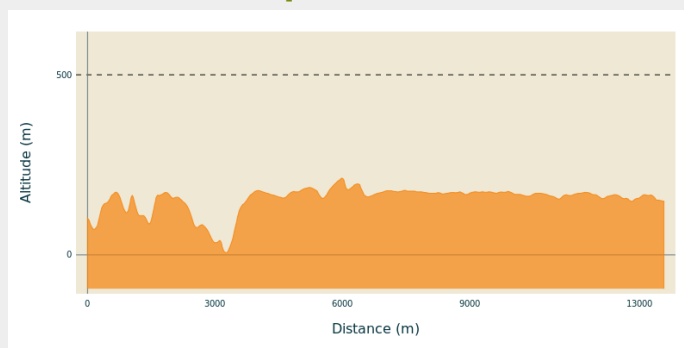
Communes : 1. Brémur-et-Vaurois

2. Aisey-sur-Seine

3. Nod-sur-Seine

4. Chamesson

Profil altimétrique



Altitude min 6 m Altitude max 213 m

1. (32) À l'arrivée sur Brémur -et -Vaurois, descendre à gauche rue du Château. Prendre le premier chemin à droite puis à gauche rue de l'Église. Rejoindre la D 101g. La suivre à droite en direction de Busseaut. Passer le pont du Brevon. Arriver à D 29.
2. (33) La longer à droite sur 125 m, la quitter à gauche pour un petit sentier à flanc d'accotement. Progresser, puis entreprendre avec prudence la montée entre « les Roches du Seigneur. » En haut de la montée, à l'intersection, prendre à gauche. Après 275 m descendre à gauche le chemin terreux en forêt.
3. (34) Arriver au chemin empierré qui fait une épingle. Le suivre toujours à droite. Continuer ce chemin blanc (Aisey - Voisin) sur 2.5 km. Rejoindre la piste forestière. À gauche, pénétrer dans la forêt. Cheminer sur ce sentier en sous-bois serpentant parmi les roches sur 1.8 km. Gagner la D 29c.
4. (35) À gauche, longer la route sur 400 m. La quitter pour emprunter le chemin blanc traversant les cultures et longeant les bois sur 4 km en ignorant les intersections. Emprunter à droite le chemin blanc dit « La route des Romains ». Le suivre sur 500 m. Continuer tout droit à la première intersection. Passer l'ancienne carrière. Descendre à gauche le chemin pierreux sur 700 m. Gagner à droite la Rue du Cimetière, puis la rue St -Antoine.
5. Arriver à Chamesson. (36)

<https://www.cotedor-randonnee.com/randonnee/fiche-8-de-bremur-et-vaurois-chamesson>

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

En coeur de parc

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu'il est utile de connaître pour préparer son séjour : <http://www.forets-parcnational.fr/fr/parc-national-de-forets/la-reglementation-du-coeur>

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Chasse - FD Chamesson - Lot 2 - Chassé le samedi

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : ONF :
Mairie de Chamesson :

Chasse - FD Chamesson - Lot 2 - Chassé le samedi

Chasse - FD Chamesson - Lot 1 - Chassé le samedi et le dimanche

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Mairie de Chamesson :

+33 03 80 93 24 39
mairie.chamesson@wanadoo.fr

ONF :
Damien NICOLAS, technicien forestier territorial

Tél. 03 80 93 22 19 - 06 45 83 36 15

Mél. damien.nicolas@onf.fr

Chasse - FD Chamesson - Lot 1 - Chassé le samedi et le dimanche